

# VTT 2011

Le Challenge de Provence 2011 prend en compte les manches qui sont été définies au calendrier V.T.T. Se référer au calendrier sur le site officiel [ffcprovence.com](http://ffcprovence.com).

Ce challenge comprend des épreuves de type Cross Country Olympique (circuit de 8 à 12 kms en boucle) et des épreuves de types raids (circuits de 35 et 60 kms).

## **1 - ORGANISATION**

L'organisateur s'engage à produire un circuit de qualité comprenant assez de bénévoles (20 sur le circuit) pour assurer la sécurité des coureurs, 1 moto ouvreuse et une moto de fin sont obligatoires, dans la mesure des autorisations délivrées par les autorités compétentes pour circuler. Pour le Cross-country Olympique, il doit proposer un circuit de 8 Kms minimum avec un fléchage parfait, de la descente technique, des montées sélectives et des singles-track. Pour les Raids, les mêmes dispositions sont applicables notamment en sécurisation du circuit et qualité du balisage.

Le prix de l'engagement doit être conforme à l'article 3 ci-après.

Chaque épreuve de ce challenge comportera un classement par points en fonction du type d'épreuve.

Ce challenge est ouvert aux autres comités FFC mais ils ne seront pas classés au général.

Un maillot sera remis à la fin de ce challenge à chaque vainqueur de toutes les catégories Dames (cadettes, juniors, espoirs, seniors) et Hommes (cadets, juniors, espoirs, seniors, master1, master2, master3, tandem.)

## **2 - DOSSARDS ET PLAQUES & TEMPS DES EPREUVES**

### **Cross - country**

**Seniors** : âge de 23 à 29ans, temps de course de 1h35 à 1h50 et un maximum de 1800 mètres de dénivelé de course n° de dossard & de plaque de 1 à 199, de couleur **blanche**.

**Espoirs** : âge de 19 à 22 ans, temps de course de 1h35 à 1h50 et un maximum de 1800 mètres de dénivelé de course n° de dossard & de plaque de 200 à 249, de couleur **blanche**.

**Juniors** : âge de 17 à 18 ans, temps de course 1h15 à 1h35, n° de dossard & de plaque de 300 à 349. de couleur **verte**.

**Master 1** : âge de 30 à 39 ans, temps de course de 1h35 à 1h50, n° de dossard & de plaque de 250 à 299, de couleur **verte**.

**Master 2** : âge de 40 à 49 ans, temps de course de 1h15 à 1h35, n° de dossard & de plaque de 250 à 299, de couleur **verte**.

**Master 3** : âge de 50 ans et plus, temps de course de 1h15 à 1h35 n° de dossard & de plaque de 350 à 379 de couleur **verte**

**Un concurrent master pourra choisir de courir en début de saison dans la catégorie senior, les points acquis tout au long de la saison seront valables uniquement dans la catégorie choisie.**

**Tandem** : même circuit, même série de dossards et mêmes plaques que les Masters.

**Dames Espoirs & Seniors** : âge 19 ans et plus, temps de course de 1h15 à 1h35, n° de dossard & de plaque de 380 à 399 de couleur **verte**.

**Cadets** : âge de 15 à 16 ans temps de course de 35 minutes à 55 minutes, n° de dossard & de plaque de 400 à 499 de couleur **jaune**.

**Cadettes et juniors filles** : open d'âge de 15 à 18 ans, temps de course de 35 à 55 minutes, n° de dossard & de plaque de 450 à 469 de couleur **jaune**.

**Promos** : ouvert aux licenciés et non licenciés munis d'un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme de moins d'un mois, avec **carte assurance à la journée obligatoire**

le circuit n'excédera pas les 18 Kms, n° de dossard & de plaque de 500 à 699, de couleur **rouge et obligation de donner des lots aux 3 premiers.**

**Minimes** : âge de 13 à 14 ans sur une distance qui n'excède pas **15 kms**.

Cette catégorie est représentée dans le **TRJV** et ne compte donc pas dans le **Challenge de Provence** et aucune épreuve ouverte aux minimes ne doit avoir lieu quand il y a un **TRJV** le même jour.

### **Raids**

**Minimes : Epreuves interdites**

**Cadets & Cadettes** : 55 Minutes de course Maxi

**Juniors filles et garçons** : 35 kms Maxi

Les coureurs des catégories Espoir H, Master et Seniors sont libres de s'inscrire sur la distance qu'ils veulent effectuer. Leur classement sera effectué à l'aide du barème de points correspondant à la distance qu'ils auront parcourue, soit en Cross-country ou Raid selon l'article 4.

**Un classement par clubs sera effectué, il sera pris en compte de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> place.**

**3° DROITS D'ENGAGEMENT****CROSS-COUNTRY**

Le tarif obligatoire applicable par les organisateurs pour les épreuves de cross country est de : **9 euros** pour les catégories **minimes, cadets, cadettes, juniors H et F**

**14 euros** pour les **seniors H et F, espoirs H et F, masters et tandem.**

**22 euros** pour les **non- licenciés** (14 euros+ 8 euros d'assurance)

**RAID**

Pour les épreuves ne comportant pas de prestations spéciales, le tarif obligatoire applicable par les organisateurs sera de :

**14 euros** pour les **catégories cadets, cadettes, juniors filles**

**20 euros** pour les **juniors H, séniors H et F, espoirs H et F, masters et tandem.**

**28 euros** pour les raids **non licenciés** (20 euros+ 8 euros d'assurance carte journée).

**4 - ATTRIBUTION DES POINTS****GRILLE DES POINTS CROSS COUNTRY**

Le barème suivant sera appliqué à la place réelle pour chaque épreuve aux 50 premiers :

**140.125.115.108.103.98.93.88.83.78.74.70.66.62.58.55.52.49.46.43.40.38.36.34.32.30.28.26.24.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.**

**GRILLE DES POINTS RAID VTT**

Les barèmes suivants seront appliqués à la place réelle :

**RAIDS 35 kms** aux 50 premiers :

**140.125.115.108.103.98.93.88.83.78.74.70.66.62.58.55.52.49.46.43.40.38.36.34.32.30.28.26.24.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.**

**RAIDS >50 kms** aux 50 premiers :

**180.155.140.128.121.114.107.100.95.90.85.80.75.70.65.62.59.56.53.50.48.47.45.43.42.40.35**

**30.25.22.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1.**

**5 - CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL du CHALLENGE**

Le classement général se base sur total des points obtenus lors des épreuves.

Un joker est mis à disposition des coureurs dans le cas de 6 manches au challenge de Provence. Un deuxième joker est mis à disposition des coureurs au-delà des 6 manches et ce, **pour l'ensemble des épreuves.**

Le décompte final des points attribués à chaque coureur se fera en retirant 1 ou 2 des plus mauvais résultats sur le total des points acquis selon le nombre de manches.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de places de premier, ensuite de places de seconds... puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche du challenge de Provence.

**Seuls les coureurs licenciés F.F.C sont pris en compte dans le classement général du challenge de Provence.**

**Le Championnat régional fait partie du challenge et la participation est obligatoire pour être engagé aux championnats de France. Sauf cas de force majeure.**

**6 - CLASSEMENT GENERAL des CLUBS**

Un classement des clubs sera effectué à l'issue de chaque manche, il prendra en compte les coureurs classés de la 1<sup>ère</sup> à la 10<sup>ème</sup> place de chaque catégorie selon le barème suivant :

**220.200.180.160.140.100.80.60.40 et 20 pts**

## 7 - MATERIEL ET EQUIPEMENTS

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent ainsi que de son entretien.

La plaque frontale doit être fixée de façon à assurer une bonne visibilité, elle est obligatoire.

Le changement de vélo est formellement interdit durant toute l'épreuve.

L'assistance technique (changement de roues) peut se faire sur tout le circuit.

Le port du casque rigide est obligatoire, jugulaire attachée, et pendant toute la durée de l'épreuve, si le coureur ne l'a pas, il ne prendra pas le départ de la course.

## 8 - ZONE DE DEPART - Mise en grille

### Cross – country

La ligne de départ est matérialisée au sol. Les lignes suivantes sont espacées de 2,50 mètres, pas plus de 20 concurrents par ligne.

**Pour la première manche la mise en grille se fera par ordre des inscriptions.**

Pour les manches suivantes, ce sera le classement général provisoire qui définira l'ordre de mise en grille sauf pour le tour de Vaucluse où le prologue (qui ne compte pas pour le challenge) servira pour la mise en grille des 2 jours suivants.

Hormis ces exceptions la règle suivante sera appliquée : en priorité les 5 premiers seniors et les 10 premiers des autres catégories, d'après le classement.

Il y aura 3 départs pour le cross-country en fonction des catégories suivantes :

- Cadet, cadette, junior filles
- Juniors hommes, espoirs et seniors dames, masters 2, masters 3, tandem
- Espoirs, seniors, masters 1

**L'horaire du premier départ du cross-country devra être donné à 10 heures puis un départ tous les 10 à 15 minutes selon les contraintes du circuit et de l'organisateur.**

### Raids

Pour les raids les départs se font en 2 groupes, la distance étant plus longue les concurrents auront le temps de se doubler.

1<sup>er</sup> départ pour les catégories cadet, cadettes, juniors H et F.

2<sup>ème</sup> départ pour toutes les autres catégories

**Ils seront fixés par l'organisateur en fonction des contraintes de son organisation et du nombre de concurrents et se feront « en paquets ».**

## 9 - PENALITES & RECLAMATIONS

### Mise hors course

- Le changement de vélo
- Absence sur un contrôle de passage, non respect du parcours.
- Circulation en sens inverse

### Réclamations

Concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents, elles doivent être déposées dans un délai de 60 minutes après son arrivée auprès du commissaire.

Concernant le classement, elle doit être déposée dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats, passé ce délai le classement sera entériné.

Le collège des commissaires règle le différent en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.

## 10 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR ET DES COMMISSAIRES

- Contrôle des licences et du certificat de non contre-indication pour les non licenciés.
- Faire signer la feuille d'émargement dans la bonne catégorie.
- Utiliser les feuilles d'arrivée en triplicata de façon à en afficher un exemplaire rapidement pour que le coureur contrôle son passage sur la ligne d'arrivée.
- Afficher les classements par catégorie signés par les commissaires.

- Adresser les feuilles de résultats, la feuille de recensement des engagements signée par les commissaires et les feuilles d'émargements, le premier jour ouvrable suivant la course accompagnée du règlement des droits d'engagements.

### **11 - PARTICIPATIONS**

Les épreuves de cross-country et raid sont ouvertes aux licenciés pass'cyclisme et compétitions.

Aux licences « accueil » jusqu'à cadet coût 15 euros valable 1 mois.

Les non licenciés avec carte journée assurance, le coût est de 8 euros pour une participation unique.

Chaque coureur doit s'inscrire sous l'égide d'un club et non d'un team.

**Les licences accueil et la carte journée n'ouvrent pas le droit à la participation au championnat régional, elles nécessitent la présentation du certificat médical de non contre indication à la pratique du vtt valable moins d'un mois.**

### **12 - QUOTAS ENGAGEMENTS VOLONTAIRES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE**

Les coureurs n'étant pas qualifiés de par leur classement en coupe de France et faisant partie des 10 premiers du classement général de leur catégorie, (en tenant compte des résultats du championnat régional et des places acquises dans la coupe de France), auront la possibilité de demander à participer aux Championnats de France en fonction des quotas par catégorie attribués par la F.F.C et selon les modalités suivantes :

**Faire une demande écrite dans les délais donnés auprès du Comité Régional de Provence.**

La demande de participation sera validée par le Comité Régional de Provence par courrier.

POUR LES AUTRES POINTS DE REGLEMENTS SE CONFORMER AUX REGLEMENTS DE LA F.F.C.

### **Délégués des coureurs, responsable classement**

Un délégué des coureurs Alain Morra de l'A.C.Oraison, est nommé pour la saison 2011 par le responsable V.T.T afin de faciliter le dialogue et de faire remonter les suggestions des coureurs. Le responsable des classements du challenge pour 2011 sera Mr Richard CAMPANA Tél. 06 88 39 47 37 email : rcampana@mairie-marseille.fr